Plein Voir

Moustiers-Sainte-Marie

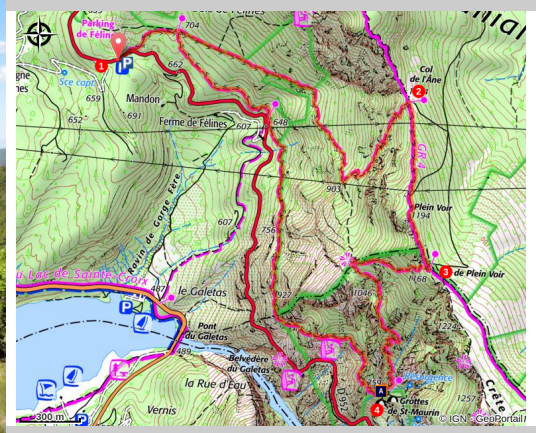

Vue sur le lac (ADRI 04)

Cette randonnée vous fera découvrir une vue à couper le souffle sur les crêtes du Montdenier, le Mourre de Chanier et le sommet du Chiran au nord et au sud : le lac de Sainte Croix, les gorges du Verdon et le plateau de Valensole.

La montée se fait à l'ombre d'une chênaie dense qui s'éclaircie à proximité du sommet, où la vue panoramique est incroyable. Par la suite les pins vous accompagne tout au long de la descente jusqu'à la réserve naturelle de Saint Maurin et ses cascades.

Informations pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 5 h

Longueur : 8.1 km

Dénivelé positif : 716 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Curiosité géologique, Espace naturel protégé, Lac, cascade et rivière

Itinéraire

Départ : Parking de Félines, Moustiers Ste Marie
Arrivée : Parking de Félines, Moustiers Ste Marie
Balisage : GR® PR

1. **Parking de Félines** (675 m) - Traverser la route et prendre le chemin qui démarre en face ( ). 300 m plus loin, au carrefour, continuer tout droit. Le sentier commence son ascension sous un couvert de chênes et se poursuit ainsi jusqu'au col.
2. **Col de l'Âne** (1 094 m) - Prendre à droite en suivant la crête ( ). Le chemin rejoint le prochain col après être passé par le sommet de Plein Voir (1 194 m) qui porte bien son nom (vue panoramique).
3. **Col de Plein Voir** (1 168 m) - Bifurquer à droite sous les pins par le sentier qui descend en lacets rapides vers St Maurin ( ).
4. **Saint Maurin** (770 m) - Continuer sur le sentier de droite qui longe le vallon, le chemin de retour commence ici. Le suivre sur environ 2 km jusqu'au "Coteau de Félines", rester sur l'itinéraire principal pour arriver au carrefour du "Bois de Félines" croisé à l'aller, prendre à gauche pour revenir au parking.

Itineraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.

Sur votre chemin…

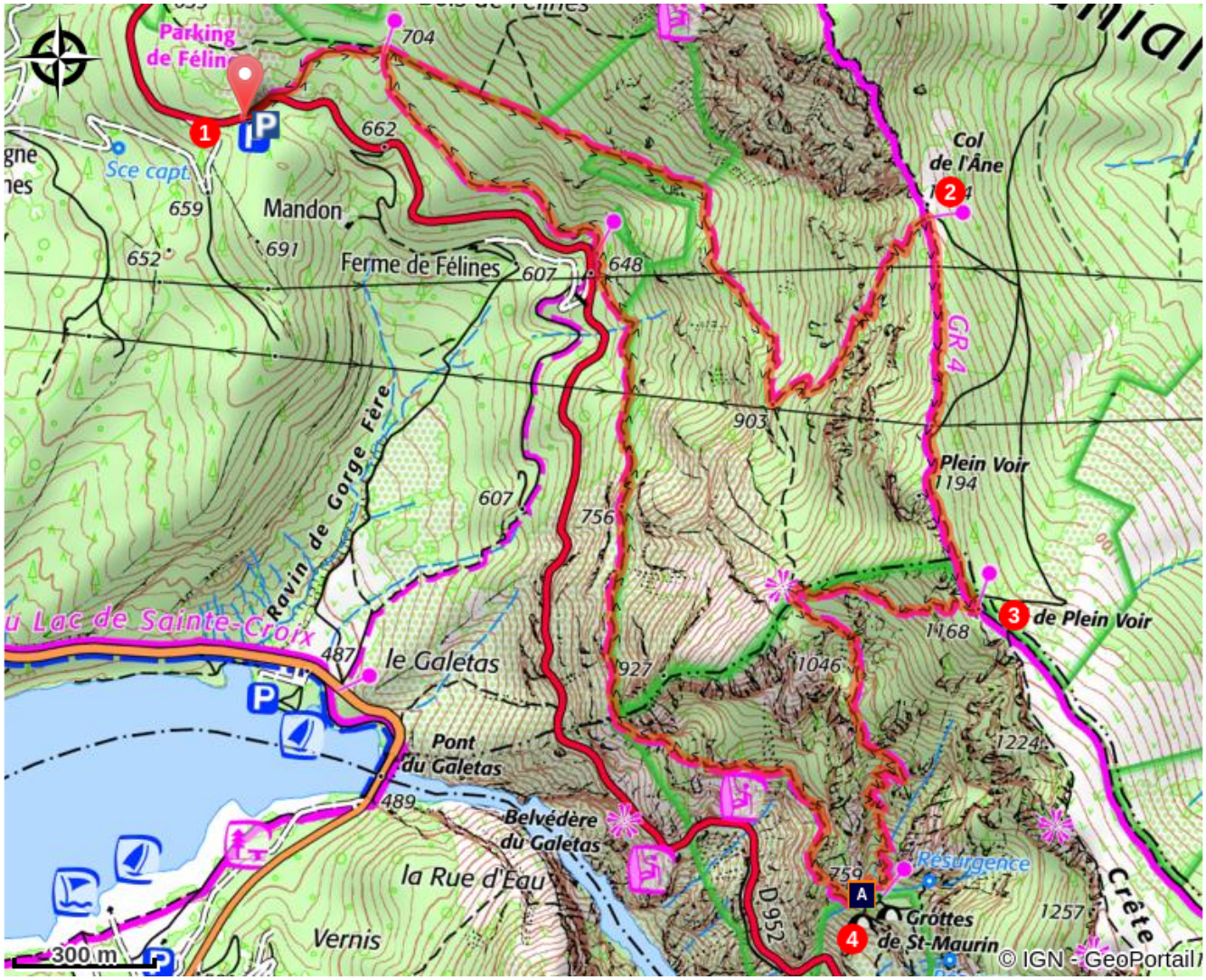

La Réserve Naturelle Régionale de Saint-Maurin (A)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Prévoir 2 L d'eau par personnes minimum, un chapeau et des chaussures de marches car le chemin est très pierreux.
Cet itinéraire est dans un espace naturel protégé (Parc naturel régional du Verdon).

Profil altimétrique

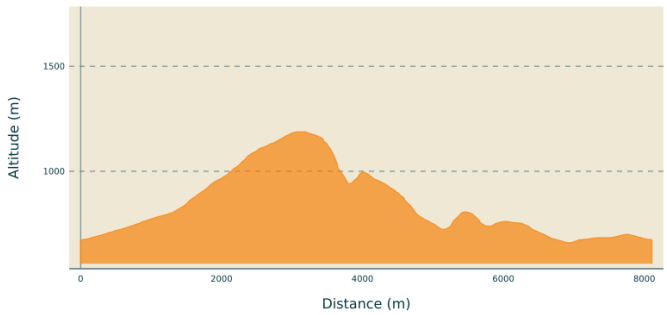

Altitude min 660 m
Altitude max 1188 m

Transports

Limitons les déplacements en voiture, pensons aux transports en commun et au covoiturage. Tous les transports en commun sur zou.maregionsud.fr

Accès routier

Depuis Moustiers Sainte Marie (6 km), suivre la D952 direction La Palud sur Verdon jusqu'au parking de Félines.

Parking conseillé

Parking de Félines en bordure de la D952, Moustiers.

Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-les-Bains Cedex
https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/

Office de tourisme de Moustiers-Sainte-Marie
Maison de Lucie, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

info@moustiers.fr
Tel : +33 (0)4 92 74 67 84
http://www.moustiers.eu/

Sur votre chemin…

La Réserve Naturelle Régionale de Saint-Maurin (A)

Saint Maurin est un site naturel exceptionnel d’intérêt majeur. S’étendant sur plus de 20 hectares en rive droite du Verdon, la réserve est composée de plusieurs terrasses de prairie naturelle modelées sur les dépôts de tuf et de nombreuses résurgences émergeant de la falaise en cascades spectaculaires qui en font un lieu unique. La chute d’eau la plus imposante est visible depuis la D 952.
La valeur écologique de ces lieux est liée à ses richesses géologiques (tufs, résurgences…), floristiques et faunistiques (insecte, avifaune, chauve-souris en particulier), permettant une approche pédagogique extraordinaire.
Les aménagements troglodytes de plusieurs grottes, encore bien visibles, témoignent d’une occupation humaine pouvant remonter au Vème siècle et jusqu’à une époque récente.
Depuis le 30 octobre 2009, le site de Saint Maurin est classé en Réserve Naturelle Régionale et cogéré par la commune de la Palud sur Verdon, le C.E.N (Conservatoire des Espaces Naturels), le Parc Naturel Régional du Verdon et la Région Sud.
L’accès au public est libre mais réglementé : la circulation pédestre est autorisée uniquement sur les sentiers balisés. La cueillette, la baignade, le bivouac, le feu… y sont strictement interdits.

Crédit photo : O T des gorges du Verdon